

Dépendance aux opiacées : que peut m'apporter un traitement de substitution ?

Le site du Docteur Didier CARCIENTE

Adresse du site : www.docvadis.fr/didiercarciente



Validé par
le Comité Scientifique Infectiologie

Les traitements de substitution consistent à remplacer la consommation de drogues par la prise orale de médicaments présentant des effets similaires. Ils réduisent les risques liés à l'usage de drogues, ils évitent les symptômes de manque et ils permettent au toxicomane de se stabiliser et de se faire soigner.

A quoi les produits de substitution servent-ils ?

Les produits dits de substitution sont des médicaments qui s'adressent à des usagers de drogues désireux de réduire, voire d'arrêter leur consommation. Ces traitements améliorent l'état de santé et permettent de réduire l'utilisation de produits illicites, de diminuer les injections et les risques liés à cette pratique (sida, hépatites B et C, surdosages, etc.) et d'améliorer le suivi et l'efficacité des traitements éventuels (VIH et hépatites).

Pour quel type de drogue sont-ils indiqués ?

Ces médicaments sont destinés aux dépendants aux opiacés (héroïne, morphine, opium). Il n'existe pas de produits de substitution pour la cocaïne ou le cannabis.

A qui m'adresser pour avoir un traitement de substitution ?

Vous pouvez vous adresser en toute confiance à votre médecin traitant. Il vous donnera les coordonnées d'un confrère exerçant dans un centre spécialisé appelé CSAPA (Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie), ou encore dans un service hospitalier spécialisé. Pour information, les CSST (Centre de soins spécialisés aux toxicomanes) ont été remplacés par les CSAPA .

Seuls les médecins exerçant dans ces centres ont la possibilité d'initier ce type de traitement la première fois. Ensuite, votre médecin traitant habituel pourra prendre le relais de la prescription.

Puis-je trouver ce médicament dans ma pharmacie habituelle ?

Lorsque vous rencontrerez le médecin qui va rédiger votre première ordonnance, vous pourrez soit lui indiquer une pharmacie de votre choix, soit lui demander les coordonnées d'une pharmacie où vous pourrez retirer votre traitement. Il est conseillé de s'adresser toujours au même pharmacien.

J'ai une hépatite, est-ce que je peux prendre ces médicaments ?

Oui. Ils vont vous permettre de réduire votre usage de produits stupéfiants, mais aussi de limiter votre risque de contracter un autre type de virus que celui que vous avez déjà par la diminution des pratiques à risque.

D'autre part, le recours à la substitution augmentera l'efficacité des traitements contre l'hépatite.

Les deux traitements, substitution et hépatite, peuvent très bien être pris ensemble sans diminuer leur efficacité.

Un traitement de substitution consiste à vous accompagner dans votre recherche de désintoxication avec des produits qui présentent moins de dangers.

Ce traitement bien suivi peut également favoriser une bonne observance du traitement des hépatites ou du VIH.

